

Solidarité Mayotte

Nouvelles lignes directrices

Octobre 2026

Une nouvelle étape

Près de deux ans après le cyclone Chido, avec plus de 375 initiatives associatives soutenues pour plus de 27 millions d'euros, Solidarité Mayotte entre dans une nouvelle phase. Après une période marquée par l'urgence puis le relèvement, la Fondation de France souhaite désormais concentrer son soutien sur des actions structurantes qui renforcent durablement les capacités du territoire, les coopérations locales et la résilience des populations les plus vulnérables.

Principes transversaux

Solidarité Mayotte finance des projets liés à l'impact du cyclone Chido, qui doivent impérativement se dérouler sur le territoire de Mayotte.

En outre, les principes suivants s'appliquent à tous les projets, quels que soient les secteurs.

1. Priorité aux populations les plus vulnérables

Une attention particulière est accordée aux projets touchant les publics éloignés des dispositifs de droit commun :

- Enfants et jeunes en rupture de parcours ;
- Jeunes de 16 à 25 ans ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Personnes âgées ;
- Femmes victimes de violences.

2. Privilégier les projets structurants

Les financements viseront prioritairement :

- Les actions ayant un effet durable ;
- Les projets susceptibles d'être reproduits ou essaimés (pilotes) ;
- Les démarches renforçant les capacités locales ;
- Les projets produisant des apprentissages utiles pour le territoire, notamment en termes de réduction soutenable des risques et vulnérabilités.

3. Encourager les coopérations

Les partenariats entre associations, institutions, collectivités et acteurs économiques sont fortement encouragés. La coopération constitue un atout mais pas une obligation formelle.

4. Complémentarité avec les financements publics

Les projets devront démontrer leur valeur ajoutée par rapport aux dispositifs publics existants et, lorsque cela est pertinent, leur capacité à mobiliser d'autres financements.

5. Ancrage territorial

Une attention particulière sera portée :

- À la connaissance fine des besoins locaux ;
- À l'implication des habitants ;
- À la qualité des partenariats locaux ;
- À la pérennité des actions proposées ;
- À des projets intersectoriels sur un même territoire (approche intégrée).

Priorités sectorielles

Jeunesse et cohésion sociale

Priorités	Ce qui n'est pas/plus financé
Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en rupture de parcours Lutte contre le décrochage scolaire des enfants les plus vulnérables Les projets soutenus peuvent également contribuer à : - La protection des publics les plus vulnérables - La prévention des violences - Le renforcement de la cohésion sociale, notamment entre les quartiers	Projets sportifs ou culturels ponctuels Achat de matériels (kits et manuels scolaires, équipements sportifs, instruments de musique...) Réparation de locaux Soutien scolaire classique pour les enfants, non intégré dans un projet global et porté par des personnes ne possédant pas une expertise dans le domaine

Santé/Santé mentale/Bien-être

Priorités	Ce qui n'est pas/plus financé
Démarches d'aller-vers/Amener vers en matière de : - Santé mentale - Accès aux soins pour les publics éloignés - Accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences - Handicap et troubles neurodéveloppementaux Coordination des acteurs	Projets relevant principalement du soin courant ou du droit commun sanitaire Projets psychosociaux sans accompagnement par des professionnels

Habitat et espaces de vie –RÉSERVÉ PRIORITAIREMENT AUX PARTENAIRES ACTUELS DE LA FDF

Priorités	Ce qui n'est pas/plus financé
Amélioration de l'habitabilité des logements et réhabilitation de l'habitat des ménages vulnérables Approches collectives à l'échelle des quartiers Projets pilotes de production de logements adaptés et abordables Formation et transmission de savoir-faire constructifs, durables et adaptés au territoire Préparation aux risques climatiques futurs	Les études isolées ou les diagnostics sans perspective opérationnelle

Relance économique – PLUS DE FINANCEMENTS OUVERTS DANS CE SECTEUR

Agriculture/Pêche- RÉSERVÉ PRIORITAIREMENT AUX PARTENAIRES ACTUELS DE LA FDF

Priorités	Ce qui n'est pas/plus financé
Agroforesterie Pépinières associatives Dispositifs favorisant l'emploi agricole, en particulier des jeunes	Achats d'équipements et de semences ponctuels

Environnement- RÉSERVÉ PRIORITAIREMENT AUX PARTENAIRES ACTUELS DE LA FDF

Priorités	Ce qui n'est pas/plus financé
Restauration des milieux naturels (consolidation des projets en cours) Biodiversité Préservation de la ressource en eau Incluant : - des initiatives collectives associant les citoyens - des démarches structurantes et partenariales	Nouveaux projets de nettoyage et de replantation dans les espaces naturels Projets structurels des associations et coordinations environnementales

Eau, assainissement et énergie

Priorités	Ce qui n'est pas/plus financé
Réponses pilotes de petite ampleur Incluant : - des perspectives de changement d'échelle - des liens avec l'habitat ou la résilience territoriale - une forte valeur démonstrative	Achats de bouteilles d'eau, de kits d'hygiène, de kits électriques purs Projets de nettoyage de quartiers

Ce qui évolue dans les modalités de soutien

Fin de l'appel ouvert généraliste

Ces nouvelles lignes directrices s'appliquent immédiatement.

Solidarité Mayotte ne fonctionne plus dans une logique d'appel ouvert permettant le dépôt de tout type de projet. Les financements seront désormais orientés vers des priorités stratégiques identifiées par le comité, avec un travail de repérage et de dialogue renforcé avec les acteurs du territoire.

Une sélection encore plus ciblée

Une attention particulière sera portée à :

- la capacité de mise en œuvre ;
- l'ancrage territorial ;
- la qualité des partenariats ;
- l'impact attendu ;
- la prise en compte des publics vulnérables ;
- la capacité du projet à contribuer durablement au développement du territoire.

Éligibilité des projets

Le fonds Solidarité Mayotte est destiné à financer uniquement les **associations de la société civile**.

Les associations parapubliques, les pouvoirs publics, les entreprises ou structures à but lucratif, les personnes individuelles et les organisations impliquées dans des actions de sécurité ne sont pas éligibles au fonds Solidarité Mayotte. Les demandes émanant de ces structures ne seront pas examinées et ne recevront pas de réponse.

Que peut-on financer ?

Dans le cadre des priorités sectorielles mentionnées ci-dessus, toutes les natures de dépenses sont envisageables (ressources humaines, y compris leur accompagnement, formation, coaching, mentoring et le répit ; achats de biens et matériels ; investissements ; transports ; prestations ; réunions...), en lien avec les impacts du cyclone.

Les projets peuvent durer jusqu'à 3 ans.